

<https://47.snuipp.fr/4eme-Groupe-de-Travail-sur-le-CAPPEI>



4e Groupe de Travail sur le CAPPEI

- Métier - Enseignement Spécialisé -

Date de mise en ligne : jeudi 24 septembre 2020

Dernière mise à jour : 24 septembre 2020

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Le SNUipp-FSU a participé au 4e groupe de travail sur le CAPPEI, ce lundi 14 septembre, consacré plus particulièrement à la certification par VAE.

Tout d'abord, le SNUipp-FSU a appuyé une contribution des formateurs INSPE qui reprend les points que nous avons soulevés lors des GT précédents. En effet, tous les doutes ne sont pas levés sur la place de la VAE (VAE : validation des acquis de l'expérience) dans la certification. Le SNUipp-FSU a rappelé qu'il n'est pas opposé à la VAE mais aussi qu'il est attaché à une vraie formation continue de qualité inscrite dans la durée. Pour nous, la VAE est une 2e voie d'accès au CAPPEI, qui nécessite des garanties et des modalités bien cadrées.

La circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au CAPPEI sera accompagnée de deux livrets : le livret 1 permettant de vérifier la recevabilité des candidat.es à la VAE, le livret 2 sera l'outil d'évaluation et de validation. Il y a une cohérence dans ces documents. Pour accentuer cette cohérence, le SNUipp-FSU a demandé qu'une séquence d'observation se fasse, dans l'idée de l'épreuve 1 du CAPPEI. Cette proposition nous a permis de rappeler une nouvelle fois notre volonté de conserver la formation longue du CAPPEI comme prioritaire.

L'ensemble des participant.es au GT sont d'accord sur le fait que les situations sont différentes entre PE et PLP par exemple, tant en SEGPA qu'en EREA. Mais cela ne doit pas empêcher un suivi de l'enseignant.e par un.e pair.e ou un.e formateur.trice de l'INSPE. A aucun moment, il ne s'agit de mettre en difficulté les collègues, mais au contraire d'avoir un accompagnement par un tiers. C'est pourquoi le SNUipp-FSU a demandé que le jury soit composé de quatre personnes comme dans l'oral du CAPPEI pour donner un caractère « solennel » à cette passation.

Le SNUipp-FSU est aussi intervenu pour rappeler qu'il est nécessaire que les besoins en formation, les départs et le contenu des stages MIN soient présentés lors d'une instance académique ou nationale. Même si la loi de transformation de la fonction publique existe avec toutes ses régressions, il s'agit pour nous de conserver des lieux de débats et de revendications pour garantir aux collègues une formation de qualité avec un traitement équitable.

Toutes les organisations syndicales n'ont pas défendu les mêmes demandes que la FSU, certaines faisant de la VAE l'alpha et l'oméga de la certification au détriment d'une formation ambitieuse, inscrite dans la durée. L'administration va donc arbitrer et les textes revus (décret, arrêtés ...) seront présentés au CTMEN du 30 septembre.

Tout au long des GT, le SNUipp-FSU a défendu une formation à même de répondre aux attentes et besoins des collègues tout en rappelant ses mandats :

- augmentation de la durée de formation,
- maintien d'une formation inscrite à l'INSPE,
- nécessité de conserver l'adaptation scolaire dans le cadre de formation, ...

C'est ainsi que le SNUipp-FSU a obtenu le maintien du droit aux MIN pour les collègues titulaires de la certification ainsi que la nécessité de justifier de 5 années d'ancienneté dont 3 sur un poste spécialisé avant de postuler à une VAE.

La DGESCO a conclu en nous informant que **tous les budgets de formation n'étaient pas consommés dans les académies** et qu'au regard des départs en MIN non effectués dans l'ensemble des académies, un GT spécifique à cette question aura lieu après le CTMEN.